REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION AUTHENTIC SOUND EVENTS Saison 2022-2023

LES COURS:

- Les cours sont dispensés de Septembre à juin soit un engagement pour un forfait annuel de 33 cours.
- Les cours débutent la semaine du 13 Septembre et terminent le 27 Juin.
- Il n'y a pas de cours pendant les vacances hormis pour rattrapage si besoin.
- Pour le bon déroulement des cours, il est demandé à chaque adhérent de respecter les horaires afin de ne pas décaler le cours suivant.
- La propreté des locaux doit être respectée.
- L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de biens personnels.
- En cas d'annulation des cours les adhérents seront avertis par whatsapp en priorité, par mail ou téléphone.
- En signant la fiche d'inscription vous acceptez le règlement intérieur ainsi que le droit à l'image pour les photos, pour compléter, enrichir le site et les réseaux socio de Authentic sound events.

LA COTISATION:

- En cas de besoin, une attestation de règlement peut vous être délivrée sur simple demande.
- Tout adhérent devra s'acquitter de sa cotisation pour l'année entière ou pour le trimestre.
- Aucun remboursement ne pourra être effectué quel que soit le motif hormis cas exceptionnel de santé décidé par le bureau.
- Les chèques sont à libeller à l'ordre de « Authentic sound events» et à donner **au moment de** l'inscription.
- Afin de valider votre inscription vous devez joindre l'ensemble des pièces dans une enveloppe
 - La fiche d'inscription version papier ou en ligne sur le site djswinglo.com; dûment remplie et signée en joignant <u>bien lisiblement</u> votre adresse mail.
 - o Le règlement en totalité à l'ordre de : Authentic sound events

ADHESION:

• L'adhésion à l'association est comprise dans le tarif de la cotisation annuelle

Association Authentic sound events Mail: Authenticsoundevents@gmail.com Contact: 06 62 87 51 93 / 06 89 26 12 59